



CENTRE HOSPITALIER ARIEGE COUSERANS
BP 60111 – 09201 SAINT-GIRONS CEDEX

DECISION N°163-2022

**Portant délégation en faveur de Monsieur Charly DUCONGE,
Directeur délégué de l'EPMS La Vergnière**

**La Directrice par intérim du Centre Hospitalier Ariège Couserans
et de l'Etablissement Public Médico-Social « La Vergnière »**

- Vu la loi « Hôpital Patients Santé Territoire » du 21 juillet 2009,
- Vu le décret n°2009-1765 du 30 décembre 2009 relatif au Directeur et aux membres du Directoire des établissements publics de santé,
- Vu le Code de la Santé Publique, et plus particulièrement les articles L 6143-7, L6145-16, R6143-38, R 6145-70, et D 6143-33 à 6143-35,
- Vu la loi n°2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé,
- Vu l'organigramme en vigueur au 29 décembre 2022,
- Vu la décision du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Occitanie du 16 décembre 2022 désignant Madame Marie DUNYACH, Directrice d'Hôpital, en tant que Directrice par intérim du Centre Hospitalier Ariège Couserans et de l'Etablissement Public Médico-Social « La Vergnière » à compter du 29 décembre 2022,

DECIDE

Article 1

Monsieur Charly DUCONGE, dispose d'une délégation générale de signature pour tout document nécessaire à la continuité de fonctionnement de l'EPMS La Vergnière.
Cette délégation porte sur tout domaine ; finances, ressources humaines y compris discipline, investissement, exploitation.

Article 2

Monsieur Charly DUCONGE, Monsieur le Directeur des Finances, ainsi que Monsieur le Trésorier sont chargés de l'exécution de la présente décision.

Article 3

La présente décision est publiée au Recueil des Actes Administratifs.

Article 4

La présente décision prendra effet à compter du 29 décembre 2022.

SPECIMEN DE LA SIGNATURE
Charly DUCONGE



Fait à Saint-Lizier, le 29 décembre 2022

Marie DUNYACH
Directrice par intérim

